



Préavis, certificat indiquant le motif du départ

Par **Mathyou**, le **26/09/2011 à 14:09**

Bonjour, je suis actuellement en résidence étudiante. (et dernière année d'étude (1 semestre) puis stage de 6 mois). J'ai envoyé fin août un préavis de 3 mois sous forme de lettre recommandée à mon bailleur (association de loi 1901), afin de quitter mon logement fin novembre. J'ai récemment reçu une lettre disant: Monsieur, Afin de pouvoir enregistrer votre préavis, nous vous demandons de nous faire parvenir au plus tôt le justificatif suivant: -Certificat indiquant le motif de votre départ (interruption des études, stage, emploi, fin de cycle scolaire...). Sans réponse, nous serons dans l'obligation d'annuler votre demande de préavis. Cette demande est-elle abusive? J'ai déjà été dans d'autres résidences étudiantes et jamais un tel "certificat" m'a été demandé. merci

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 14:12**

ça dépend du statut de votre logement. Si c'est un bail de location vide (préavis de 3 mois) ou meublé (préavis d'un mois), vous n'avez pas à fournir de motif. Par contre, si la résidence a le statut de foyer-logement, c'est différent. Relisez votre contrat

Par **Mathyou**, le **26/09/2011 à 14:45**

je vous remercie pour la rapidité de votre réponse